

EA4  
R006F  
REF 03



CANADA

Communiqué

N<sup>o</sup>. 6

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

EXTERNAL AFFAIRS  
AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA  
MAR 2 1977  
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU  
CANADA EN COLOMBIE DU 21 AU  
26 JANVIER 1977

COMMUNIQUÉ CONJOINT

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'invitation du Ministre colombien des Affaires étrangères, Monsieur Indalecio Lievano Aguirre, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Donald C. Jamieson, a effectué une visite officielle de cinq jours en Colombie du 21 au 26 janvier 1977.

Monsieur Jamieson était accompagné de madame Jamieson, de monsieur Marcel Prud'homme, Député et Président du Comité de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et de la Défense nationale, et d'un groupe de hauts fonctionnaires du gouvernement canadien représentant les ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de l'Agence canadienne de développement international, de la Société pour l'expansion des exportations, du ministère de l'Agriculture, et des représentants de l'Association canadienne pour l'Amérique latine et de la presse.

Suite à une visite touristique de deux jours à Cartagena la fin de semaine du 22 et du 23 janvier, Monsieur Jamieson, avec les membres de sa délégation, a rendu visite à son excellence Alfonso Lopez Michelsen, Président de la République de la Colombie. L'audience avec le président a été suivie d'autres séances de travail avec le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Indalecio Lievano Aguirre, et aussi de rencontres avec le ministre des Finances, Monsieur Abdon Espinosa Valderrama, le ministre des Mines et de l'Energie, Monsieur Jaime Garcia Parra, et du Directeur du Département de planification nationale, Monsieur Miguel Urrutia, et du ministre du développement économique, Dr. Diego Moreno Jaramillo.

Les entretiens ont porté sur un nombre de sujets d'intérêt aux deux pays et visaient à passer en revue des secteurs d'intérêt dans les affaires internationales à renforcer les relations bilatérales dans différents domaines et à rechercher de nouveaux champs de coopération. Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de cordialité reflétant l'amitié chaleureuse et croissante entre les deux pays, et se sont avérées fructueuses lors de l'examen des objectifs communs et des moyens de les réaliser.

Au cours de leurs entretiens sur les affaires internationales, le Ministre colombien des Affaires étrangères et le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada ont passé en revue nombre de sujets d'intérêt mutuel. Sur les relations de l'hémisphère, les deux pays ont souligné leur engagement à la coopération inter-américaine. Le ministre colombien a décrit les problèmes actuels et les perspectives du point de vue de son pays, et a accueilli la participation accrue du Canada dans les organisations inter-américaines et son appui aux efforts latino-américains tendant à la coopération économique et à l'intégration. Le ministre canadien a mis l'accent sur l'intérêt de son pays à étendre, sur une base pragmatique, l'engagement canadien dans les organisations inter-américaines. Au cours de leurs conversations les deux ministres ont pris note à la grande similitude de leurs vues sur nombre d'aspects des affaires de l'hémisphère et ont

convenu qu'il devrait y avoir des consultations plus étroites entre les deux pays dans ce domaine.

Ils ont mis l'accent sur l'importance que les deux pays attachent au consensus qui se dégage à la Conférence du droit de la mer sur les droits souverains des états côtiers dans et sous la zone économique adjacente sur les ressources vivantes et non vivantes, et la juridiction concernant la recherche scientifique et la préservation du milieu marin dans de telles régions.

Ils ont exprimé leur préoccupation sur l'absence d'un degré semblable de progrès sur certaines autres questions d'importance fondamentale à la Conférence du droit de la mer, y compris, en particulier, la mise en oeuvre des principes fermement appuyés par les deux pays de la réserve du lit marin et du fond océanique et de ses ressources, y compris, en particulier, le nickel, au-delà des limites de compétence nationale comme l'héritage commun de l'humanité, pour des fins purement pacifiques, et l'établissement d'un régime international, y compris les mécanismes internationaux pour régir l'exploration de la zone et de l'exploitation de ses ressources, pour assurer une gestion et un développement rationnels et ordonnés de ces ressources et pour protéger contre d'éventuels effets économiques pernicioeux de l'exploitation du lit marin par des contrôles appropriés de production.

Ils ont aussi souligné l'importance de maintenir les règles du droit international établies sur la délimitation des limites marines et de l'inopportunité d'introduire l'incertitude dans le droit sur ces questions.

Ils ont exprimé leur conviction que la conférence ne peut s'achever avec succès sans un progrès rapide sur toutes ces questions. Les deux ministres ont exprimé leur satisfaction au sujet de la conclusion prochaine d'un accord pour le financement par la Société pour l'expansion des exportations et la Banque Royale du Canada, de turbines à gaz, de générateurs électriques, de sous-stations et d'équipement de lignes de transmission d'une valeur de 10 millions de dollars canadiens. Le projet d'IGEL est situé dans la région de la Guajira en Colombie.

La visite du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fourni l'occasion de passer en revue les relations commerciales entre les deux pays. On a attiré l'attention sur le problème du déficit commercial avec le Canada. Un examen des chiffres a révélé qu'il serait utile d'entreprendre une réconciliation des statistiques. Les deux ministres se sont dits confiants que le système de préférences généralisées servirait à améliorer l'accès au Canada des exportations Colombiennes. En vue de redresser le déficit commercial de la Colombie, la délégation colombienne a exprimé son souhait pour une amélioration accrue des conditions d'accès au Canada sous le système de préférences généralisées et a indiqué les articles d'intérêt aux exportateurs colombiens. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a accueilli la décision du gouvernement colombien d'ouvrir un bureau commercial au Canada.

Les ministres ont échangé les instruments de ratification de l'Accord commercial colombo-canadien signé entre les deux pays en novembre 1971. D'autre part, ils ont manifesté leur désir d'associer des secteurs privés des deux nations pour constituer des entreprises mixtes comme moyen efficace pour accroître les relations économiques et commerciales actuelles.

Les ministres ont passé en revue de façon générale les relations entre le Canada et la Colombie dans les domaines du tourisme et du transport aérien. Il a été convenu qu'un accroissement additionnel des voyages et du tourisme constituerait un sain développement en termes de relations générales et commerciales entre les deux pays.

Les ministres ont revu le programme de coopération technique et financière en cours qui se réalise à travers l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et par un fonds administré en Fiducie par la Banque Inter-américaine de Développement (BID) et ils ont observé que 26 projets ont été exécutés ou sont en voie d'exécution dans les secteurs de l'hydro-électricité, du développement rural, de la technologie alimentaire, des forêts, de la pêche, de l'éducation technique en mines, pêche et forêts, de l'industrie et dans le domaine de la planification. Ils ont remarqué que la valeur de ces projets atteint 132.7 millions de dollars canadiens dont 53.3 millions de dollars canadiens ont été fournis par le Canada à travers l'ACDI directement ou à travers la BID et le reste, soit 79.5 millions de dollars canadiens par la Colombie.

Les ministres ont aussi pris note qu'une somme appréciable de la coopération canadienne se faisait à travers le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dont les bureaux pour l'Amérique latine se trouvent à Bogota, et ils ont remarqué que le CRDI a fourni 6.4 millions de dollars canadiens à la Colombie pour 20 projets de recherches principalement pour l'agriculture tropicale à travers le Centre international pour l'agriculture tropicale (CIAT) et pour la recherche en développement rural, de même, ils ont remarqué que les organisations non gouvernementales canadiennes conjointement avec l'Agence canadienne de développement international ont fourni une contribution additionnelle de 1.3 million de dollars canadiens à différents projets de développement en Colombie.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le Directeur du Département national de planification, Monsieur Miguel Urrutia, ont signé trois nouveaux accords subsidiaires pour des projets de coopération technique avec l'Agence canadienne de développement international d'une valeur de 8.7 millions de dollars canadiens dont 5.9 millions de dollars canadiens seront fournis par le Canada et 2.8 millions de dollars canadiens par la Colombie.

Les accords suivants furent signés:

"Formation professionnelle dans la fabrication de meubles et la manufacture du bois" avec le SENA \*

\*Service national d'apprentissage

"Formation professionnelle en pêche et navigation"  
avec le SENA

"Assistance technique au projet DRI(Cordoba/sucre)" pour lequel un accord de prêt de 13.5 millions de dollars canadiens a été signé le 17 décembre 1976.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada et le ministre des Finances, Monsieur Abdon Espinosa Valderrama, ont signé une lettre d'intention afin que commencent les négociations pour la fourniture à la Colombie d'un prêt de 5 millions de dollars canadiens qui aura une maturité de 30 ans incluant une période de grâce de 7 ans avec un taux d'intérêt de 3 pourcent annuel.

D'autre part les ministres ont pris note que le gouvernement de la Colombie a jusqu'à date présenté à l'Agence canadienne de développement international les requêtes suivantes:

"Etude de transport pour les bassins de l'Amazone et de l'Orenoque" avec le ministre des Travaux publics.

"Assistance technique à l'Instituto Geografico Augustin Codazzi pour projet pilote de cadastre"

"Développement de la zone minière de Bucaramanga"

"Développement intégré des ressources de la pêche"  
avec l'Inderena

"Mise sur pied d'un cours de photogrammétrie au Centro Inter-Americano de Fotointerpretacion"(CIAF)

"Renouvellement d'un don au Département national de planification pour qu'il administre des programmes d'assistance technique."

Le ministre canadien a affirmé que son gouvernement considère favorablement ces requêtes en accord avec les procédures établies et a exprimé l'intention de son gouvernement de ratifier les accords subsidiaires respectifs sujet à la satisfaction des conditions techniques et financières pertinentes. Le ministre colombien a réitéré à son homologue que son gouvernement est prêt à fournir tout le financement nécessaire et à collaborer à l'amélioration de n'importe quel aspect de ces projets afin de maximiser l'impact de cette coopération.

Les ministres ont aussi pris note que le total des fonds pour le programme quinquennal de coopération 1976-1980 sont maintenant engagés.

Ils ont échangé des vues sur la Stratégie canadienne pour le développement international et se sont mis d'accord pour étudier la mise sur pied de nouvelles formes de coopération particulièrement dans le secteur industriel.

...5

\*Développement rural intégré

Les deux ministres ont exprimé l'intention de leurs gouvernements respectifs de fournir les ressources nécessaires à la réalisation intégrale de ce plan quinquennal. Ils ont aussi exprimé l'intention de leurs gouvernements de fournir des ressources additionnelles pour des projets spécifiques qui pourraient être considérés ultérieurement.

Les ministres se sont montrés d'accord sur la nécessité de poursuivre le processus de l'intégration andine et ils ont mis l'accent sur le soutien ferme que le Canada, à travers l'Agence canadienne de développement international, a apporté aux Institutions andines telles que la Junta del Acuerdo de Cartagena et la Corporacion Andina de Fomento (CAF).

Dans les domaines de la culture et de l'information les deux ministres ont noté qu'il y avait eu un accroissement dans les échanges. Le ministre canadien a invité la Colombie à participer aux programmes généraux de son pays pour des étudiants et aux échanges inter-facultés à des projets de recherches conjoints et à l'appui des tournées de conférences et d'experts linguistiques. Les deux ministres ont convenu des caractères désirables d'encouragement d'autres activités dans ce domaine.

Finalement, le Ministre des Affaires extérieures du Canada a manifesté au nom de son épouse, sa suite et en son propre nom, les remerciements les plus chaleureux pour toutes les attentions reçues de la part du gouvernement et du peuple colombiens durant son séjour au pays.